



NAO
2012 :

UN PETIT PAS
MAIS ENCORE

RIEN DE SATISFAISANT !



Une nouvelle réunion NAO a eu lieu le 13 janvier 2012.

Initialement, cette réunion devait être la dernière. Devant le mécontentement des syndicats face à de nouvelles propositions jugées insuffisantes, La Poste a décidé de reporter la date de la réunion conclusive. À suivre...

Rappel : un accord n'est valable que si l'accord est signé par des syndicats représentant au moins de 30 % des suffrages au CT national. Pour qu'il y ait droit d'opposition, il faut que celui-ci soit demandé par des syndicats représentant 50 % des suffrages au CT national. En cas de non accord, La Poste doit mettre en place des mesures réglementaires, bien évidemment moins favorables qu'avec accord.

Tout d'abord, La Poste a présenté les nouvelles mesures qu'elle propose d'introduire dans ses propositions :

- Une réévaluation de l'indemnité mahoraise de sujétion postale en 3 ans et de 20 € par an, soit 160 € en janvier 2011, 180 € en janvier 2012 pour atteindre 200 € en janvier 2013.
- Le passage de l'augmentation générale pour la classe I et II en 2 fois au lieu de 3 fois.
- La création d'une indemnité carburant pour les agents ne pouvant pas bénéficier d'un PDE ou de transport en commun pour se rendre à leur travail. Cette mesure concerne uniquement les agents (*contractuels et fonctionnaires*) gagnant moins de 2000 € brut par mois et qui ont un trajet à parcourir

supérieur à 10 km. La Poste se propose de rembourser 0,10 € par kms à 50 % (*autant dire 0,05 €*) dans la limite de 200 € par an, cette contribution étant non fiscalisée ni pour La Poste ni pour les postiers concernés. Sont donc exclus du périmètre d'application de cette mesure, tous les agents habitant à moins de 10 km de leur lieu de travail et/ou gagnant plus de 2000 € brut par mois.

La Poste précise que cette proposition répond à des attentes exprimées par les syndicats !

FO rappelle que la prise en charge des frais de transport est de plus en plus difficile pour les postiers (*d'ailleurs, nous faisons remarquer que nous avons alerté La Poste à plusieurs reprises sur ce point pendant la négociation*). Toutefois, à nos yeux, la proposition faite par La Poste apporte une réponse insuffisante à un vrai problème.

- Une clause de révision de l'accord tenant compte de l'évolution du contexte économique 2012.

Devant le mécontentement exprimé en début de séance par l'ensemble des organisations syndicales (voir notre

déclaration préalable), La Poste est contrainte de demander une suspension de séance afin de présenter de nouvelles propositions.

Ces nouvelles propositions sont :

- L'augmentation du point d'indice pour les classes I et II serait versée en 2 fois, +0.6 % en avril et +1.2 % en septembre.
- La possibilité localement, en cas de réorganisation, de mettre en place les remboursements de déplacement à partir de 5 km.

Pour FO, conditionner l'application de mesures d'un accord national à une négociation locale est totalement exclu.

À ce jour, aucun texte définitif ne nous a été présenté et nous n'avons pas à ce jour connaissance des mesures réglementaires que La Poste appliquera en cas de non accord. La Poste a évoqué plusieurs fois, la menace d'une mesure réglementaire de 1,2 % sans nous le confirmer par écrit et de manière officielle.

Dès cette semaine, nous devrions avoir connaissance de ces éléments et les négociations pourront alors se poursuivre.

Déclaration préalable à la plénière conclusive des NAO 2012 du 13 janvier 2012

En début de négociation, nous nous inquiétions de la volonté de La Poste d'aboutir ou non à un accord. Actuellement, Force Ouvrière est persuadée que La Poste ne veut qu'un accord à minima.

Pourtant, vous nous aviez assurés du contraire.

Mais aujourd'hui, au vu des résultats de La Poste, qui seraient plus élevés que ceux qui étaient prévus, les dernières propositions faites sont bien trop faibles par rapport aux attentes des postiers.

Ces résultats ne tombent pas du ciel mais qui sont dus au travail et aux efforts des postiers (non cadres et cadres) pour en faire toujours plus avec toujours moins.

Vous qui aimez le benchmarking au-delà du raisonnable, comparant souvent l'incomparable. Nous vous indiquons que de nombreux accords salariaux ont été conclus ces derniers mois au niveau de branches et de grandes entreprises avec des augmentations de plus de 2 %. Nous vous signalons la création du 14^e mois de salaire à Carrefour (*malgré une baisse du CA cette année*), lorsque vous éludez encore toute discussion autour du 13^e mois pour les postiers.

Aux NAO, nous ne parlons pas de la répartition des richesses produites à la Poste. Pour vous, et ceci depuis plusieurs années cela se borne à essayer de coller au mieux à l'inflation tout en évitant de vous retrouver dans l'illégalité avec des salaires inférieurs au Smic. Ceci avec plus ou moins de réussite, nous en voulons pour preuve qu'en janvier vous êtes contraints d'augmenter les salaires d'embauche des agents I.2 et I.3. D'ailleurs, la suppression du I.1 en 2003 n'a donc pas entraîné d'amélioration des conditions de rémunération pour les plus bas salaires à La Poste par rapport au SMIC.

De plus, nous nous sommes retrouvés en réunion de réexamen de l'accord NAO 2011, hier, pour rattraper l'inflation de 2011 sans l'obtenir en totalité. En effet, vous nous proposez seulement 0.4 %, quand 0.53 % serait le minimum. D'ailleurs, rattraper au titre de 2011 en janvier 2012 constitue encore un an d'économie pour La Poste.

Cette réunion de réexamen n'a pour l'instant pas abouti. Nous devrions avoir plus d'informations aujourd'hui, même si cela ne devrait pas être l'objet de la plénière conclusive des NAO 2012 et devrait déjà être réglé courant dernier trimestre 2011 (*article 6 de l'accord salarial du 20 décembre 2010*).

Nous ne pouvons pas cautionner de telles pratiques, à posteriori, pour le pouvoir d'achat des postiers, nous souhaitons du progrès et de la justice sociale lors de ces négociations et non pas rechercher avec La Poste, les moyens de faire le plus d'économies possibles sur le dos des postiers.

Les réponses et les mesures complémentaires, que vous nous apportez : aide aux logements, complément poste, prime ultra marine, etc. Bien que certaines apportent un plus, elles ne remplaceront jamais l'augmentation générale des salaires revendiquée par Force Ouvrière.

Nous vous avons alertés sur les attentes des postiers tout au long de ces négociations. Nous vous avons interpellés dans une déclaration préalable intersyndicale lors de la plénière du 20 décembre sans que la Poste en tienne compte. Et nous avons adressé un courrier intersyndical au Président de La Poste, demandant la prolongation de ces négociations et l'ouverture de discussions pour les fonctionnaires ; courrier, à ce jour, sans réponse.

En conséquence et en l'état actuel des choses, Force Ouvrière ne signera pas cette proposition d'accord.

Nous assumons notre position, malgré votre chantage aux mesures réglementaires.

En effet, la différence pour un salarié I.2 à l'embauche, entre une augmentation avec accord ou réglementaire est seulement de 10 € par mois.

C'est-à-dire loin d'être le Pérou, même pas un repas chaud.

Réponse qui nous semble extrême faible voire provocatrice dans un contexte où de plus en plus de postiers sont confrontés à des difficultés (*logement, surendettement, privations diverses,...*) et sont contraints de faire des choix dans leur consommation. Et nous ne parlons pas de choix entre Gstaad ou la Bresse pour les vacances de février en famille, mais d'arbitrage entre les besoins primaires : nourriture, logement et habillement.

Paris, le 13 janvier 2012

► **Le coup du rattrapage :**

Les syndicats signataires de l'accord salarial 2011 (dont FO) ont été reçus le 12 janvier dans le cadre d'une commission de réexamen. Le but était de réexaminer les mesures de l'accord 2011 au vu de l'évolution du contexte économique.

Ce même jour, l'INSEE publiait les chiffres de l'inflation, s'élevant à 2.34 % pour 2011 (inflation hors tabac retenue pour le calcul du SMIC).

La Poste nous a proposé au titre du rattrapage de l'année dernière une hausse de 0.4 % à compter du 01/01/2012. Rappelons que les salaires des classes I et II n'ont été augmentés que de 1.8 % en 2011.

1.8 % plus 0.4 % ne fait que 2,2 %! Le compte n'y est pas : pour FO, il manque un minimum de 0.14 % (disons 0.15 %) pour maintenir le pouvoir d'achat des postiers en 2011.

Nous tenons à dénoncer les conditions du dialogue voulu par La Poste, les syndicats signataires étant appelés à la table de négociation uniquement pour la forme. Une drôle de façon de considérer les « *partenaires sociaux* ».

Pour FO, le dialogue social ne peut pas se résumer quand on est un syndicat à « *écouter, accepter et ne rien discuter* », surtout dans le cadre d'une commission de suivi d'un accord, qui plus est, signé par des syndicats réformistes.

Pour enfoncer le clou et couper cours aux contestations de FO, La Poste nous a indiqué que le rattrapage 2011 ferait partie de l'accord de 2012 et qu'en cas de non accord, le rattrapage proposé serait revu à la baisse.

FO a dénoncé cette manipulation et a finalement obtenu que ce rattrapage soit bien dissocié des négociations 2012 et qu'il ne soit pas soumis à la mise en place d'un accord 2012. Cependant, force est de constater que le rattrapage proposé n'est que partiel; bien que celui-ci améliore la situation existante, il n'en demeure pas moins que l'année 2011 restera une année où les postiers ont perdu du pouvoir d'achat (0.14 %).

► **Cadres, compléments Poste,**

Les propositions de La Poste restent inchangées.

FO est porteuse de nombreuses revendications concernant ces personnels (Cf. précédent tract)

Mais en raison de la non-avancée des discussions sur les plus bas salaires, La Poste a fait le choix d'éluder ces questions.

FO a demandé une prolongation des négociations.

► Pour les postiers fonctionnaires... pas plus d'avancée

À plusieurs reprises, nous avons évoqué le fait que le point d'indice n'a pas été réévalué depuis 2010. Nous avons plus largement demandé l'ouverture de discussions sur les éléments de la rémunération des fonctionnaires.

La seule réponse de La Poste a été: « cela ne relève pas du champ de la négociation! » Elle a tenu cependant à préciser que la mise en place à partir de 2012 du contrat de groupe apportait à chacun une amélioration du pouvoir d'achat.

FO ne se satisfait pas de cette réponse, le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'étant effondré entre 2010 et 2011 de près de 4 % !

Si La Poste n'a pas la main sur la valeur du point d'indice, elle a cependant tout pouvoir pour proposer des mesures compensatrices (ex: complément poste) et pour introduire de nouveaux éléments de rémunération.

**Force Ouvrière défend vos emplois
et vos conditions de travail,
n'hésitez pas à nous contacter.**

*FO : vos revendications,
notre combat !*

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :@.....

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À , LE

.....

SIGNATURE

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13**